

Action foncière - Alignement Boulevard Diderot - Acquisition MABROUK

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon doit réaliser un alignement boulevard Diderot/place des Déportés. Ce projet touche les immeubles 37-39 boulevard Diderot, cadastrés sections CV n° 296 et CV n° 204.

Ces biens appartiennent aux héritiers MABROUK, qui ne souhaitent pas les conserver. Le Service des Domaines a estimé ces biens respectivement à 490 000 F et 310 000 F, prix acceptés par les héritiers MABROUK. Un accord amiable sur ces bases a été trouvé.

La Ville apportera son assistance au relogement de certains héritiers MABROUK.

La dépense de 800 000 F et les frais d'acte seront imputés au chapitre 922.212.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'acquisition des immeubles sis 37-39 boulevard Diderot aux héritiers MABROUK, moyennant le prix de 800 000 F et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir.